



**HAL**  
open science

# Héros et criminels : la figure du peuple en lutte dans les débats d'amnistie de la question sociale sous la Troisième République

Stéphane Gacon

► **To cite this version:**

Stéphane Gacon. Héros et criminels : la figure du peuple en lutte dans les débats d'amnistie de la question sociale sous la Troisième République. Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique, 2014, 125, pp.119-137. halshs-01157668

**HAL Id: halshs-01157668**

**<https://shs.hal.science/halshs-01157668>**

Submitted on 15 Oct 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

## Héros et criminels : la figure du peuple en lutte dans les débats d'amnistie de la question sociale sous la Troisième République

Stéphane Gacon

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/chrhc/3979>

DOI : 10.4000/chrhc.3979

ISSN : 2102-5916

### Éditeur

Association Paul Langevin

### Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2014

Pagination : 119-137

ISBN : 978-2-917541-46-3

ISSN : 1271-6669

Ce document vous est offert par Centre national de la recherche scientifique (CNRS)



### Référence électronique

Stéphane Gacon, « Héros et criminels : la figure du peuple en lutte dans les débats d'amnistie de la question sociale sous la Troisième République », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* [En ligne], 125 | 2014, mis en ligne le 01 octobre 2014, consulté le 15 octobre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/chrhc/3979> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/chrhc.3979>

---

Ce document a été généré automatiquement le 15 octobre 2021.



Les contenus des *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

---

# Héros et criminels : la figure du peuple en lutte dans les débats d'amnistie de la question sociale sous la Troisième République

Stéphane Gacon

---

- 1 Tous les régimes qui se sont succédé en France au XIX<sup>e</sup> siècle ont pratiqué l'amnistie, symptôme du conflit permanent qui a déchiré le pays dans le sillage de la Révolution française<sup>1</sup>. Les hommes qui fondent la Troisième République ne dérogent pas à la règle en accordant en 1879-1880, de manière particulièrement solennelle, mais au terme d'une négociation tendue, l'amnistie aux communards. En accomplissant ce geste, ils nourrissent, au moins de manière rhétorique, l'ambition de mettre un terme à la querelle du siècle en refondant l'unité nationale au moment où ils estiment offrir au peuple français le seul régime capable de maintenir la paix civile par le dialogue, la démocratie parlementaire<sup>2</sup>. Ils ne sont cependant pas les premiers à avoir pensé terminer la Révolution et l'on sait que, dans les faits, la conflictualité politique ne diminue pas sensiblement avec l'avènement de la République<sup>3</sup>. Jusqu'à la fin de la Troisième République, la question sociale est, parmi toutes les sources de conflit, à l'origine de multiples tensions et les dirigeants républicains, inquiets de l'organisation du socialisme et du syndicalisme, répriment sans états d'âme les manifestations et les grèves qui se multiplient<sup>4</sup>.
- 2 L'amnistie est donc une procédure récurrente dans une République soucieuse de maintenir la cohésion nationale et de mettre en conformité ses principes – la liberté d'expression – et ses actes – la répression politique et sociale. Trente lois d'amnistie sont adoptées entre 1870 et 1940, pratiquement une tous les deux ans. L'espace public et parlementaire est donc constamment habité par la question de la sanction, du pardon et de la réconciliation. Les lois qui dominent cette histoire portent sur les grandes crises civiles (le boulangisme, l'affaire Dreyfus, la crise anarchiste, les faits d'insoumission, désertion et mutinerie de la guerre) et peu de textes concernant

uniquement la question sociale. Mais elle est présente dans la plupart d'entre eux. Les campagnes pour l'amnistie des faits de grève et les débats qui précèdent l'adoption des lois sont l'occasion d'échanger des arguments qui dessinent la figure d'un rebelle au travail – au sens large de la rébellion –, héros pour les uns, figure inquiétante pour les autres.

- 3 Il est donc possible de s'interroger sur ce que ces campagnes nous apprennent de l'évolution du mouvement social, de ses lectures et de ses usages politiques. Elles ne concernent généralement pas la « rébellion » ordinaire, celle des conflits du travail quotidien. Si la récurrence des lois permet d'amnistier la plupart des faits de grève <sup>5</sup>, les débats les plus importants portent assez naturellement sur les événements les plus spectaculaires. Ils confirment le changement rhétorique bien connu en matière de représentations du peuple en lutte. L'image d'une masse sauvage agissant de manière irréfléchie cède la place à celle d'un peuple organisé et manipulé, tout aussi, voire plus dangereux du point de vue des élites sociales <sup>6</sup>. Ce faisant, ils contribuent à mettre en valeur quelques faits et quelques hommes – rarement des femmes –, et à simplifier outrageusement la réalité, donnant de la consistance à la thèse du meneur mal intentionné et participant à la naissance du stéréotype de l'ouvrier en lutte exemplaire. Ces moments sont donc l'un des vecteurs de l'écriture d'une histoire mythifiée négligeant la complexité d'un monde populaire qui connaît de profondes transformations pendant la période. Cette simplification relève de la mécanique médiatique et parlementaire, qui met en exergue les cas les plus emblématiques, mais aussi du souci des organisations politiques et syndicales de mobiliser la classe ouvrière, et de celui des défenseurs de l'ordre de dénoncer la violence endémique d'un monde populaire dont l'éducation reste à faire selon eux.
- 4 Si l'on se place du point de vue de l'intensité du débat d'amnistie et de la figure du peuple qui s'en dégage, il est possible de distinguer trois grandes phases dans l'histoire de la Troisième République. Les années 1880-1890 sont celles de la « jeunesse de la grève », selon la formule de Michelle Perrot. Le socialisme renaissant et le syndicalisme balbutiant s'appuient assez logiquement sur la misère du peuple exploité, sur la grandeur de la lutte et la brutalité de la répression pour dénoncer l'ordre bourgeois. Les élites hésitent entre peur irrationnelle et explication paternaliste, plaçant le peuple innocent en situation de victime abusée par quelques meneurs machiavéliques. Les années 1900-1910 sont celles d'une vague de grèves sans précédent, que le mouvement anarchiste et socialiste cherche à canaliser. C'est « le temps de la fusillade », pour reprendre cette fois-ci la formule de Danièle Tartakowski <sup>7</sup>. Le combat pour l'amnistie est l'occasion de mettre en valeur quelques exemples héroïques alors que les classes dirigeantes s'interrogent sur les stratégies de pacification sociale. Les années 1920-1930 sont celles d'une institutionnalisation de la lutte sociale qui réduit l'intensité de la répression, et donc du débat d'amnistie. Il est longtemps l'apanage du Parti communiste qui se construit autour de quelques combats fondateurs, comme les grèves de 1919-1920, et de quelques figures de martyrs qui n'appartiennent pas tous strictement au monde ouvrier. C'est le temps des militants. L'anticommunisme forcené qui se développe dans ce contexte débouche sur une mise en valeur de l'idée d'une manipulation du peuple et d'un complot <sup>8</sup>. La période du Front populaire suscite une fièvre souvent décrite et, alors que le gouvernement de rassemblement populaire exalte le peuple en lutte et amnistie les antifascistes, les droites développent un discours agressif sur les couches populaires dont la modeste émancipation lui paraît scandaleuse. Les débats d'amnistie confirment aisément la haine obsidionale qui

s'empare d'une partie des classes dirigeantes. La question de la clémence est symboliquement décisive et en mesure de cristalliser l'affrontement puisqu'elle fixe, comme toujours, les limites entre ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, qu'elle tient à distance et qu'elle établit des frontières.

## L'amnistie au temps de « la jeunesse de la grève »

- 5 Dans les années 1880-1890, la demande d'amnistie concerne très largement la propagande anarchiste autour de quelques affaires politiques spectaculaires comme celle des 66 à Lyon ou le procès Cyvoct. Mais le lien avec la question sociale n'est jamais absent. Lors de la plupart des mouvements de grève, le pouvoir dénonce l'instrumentalisation politique de la misère sociale par les anarchistes, puis les socialistes. Les grandes grèves de mineurs de Montceau-les-Mines en 1882 et 1884, de Decazeville en 1886, celles de Vierzon en 1886-1887, de Carmaux en 1892 et 1895, la fusillade de Fourmies en 1891, deviennent des moments emblématiques de la lutte sociale dont l'histoire s'écrit rapidement dans la presse et les échanges parlementaires. Compte tenu des enjeux, le débat d'amnistie est l'occasion de confrontations polémiques sur la nature de l'événement. Le mineur et le métallurgiste, dont le rôle est central dans l'industrialisation en cours, incarnent assez logiquement l'ouvrier en lutte<sup>9</sup> et, de la foule indistincte des premières manifestations, émergent peu à peu quelques figures emblématiques qui ouvrent la porte à une première personnalisation de la lutte sociale. L'inflexion du début des années 1890, avec la ritualisation du 1<sup>er</sup> Mai, la naissance de la CGT, et la promotion de la grève générale, est sensible dans les discours et les représentations.
- 6 Au début de la période, la Commune de Paris reste sans surprise présente dans tous les esprits, ceux des manifestants comme ceux des défenseurs de l'ordre social. Louise Michel, arrêtée et condamnée pour avoir conduit la manifestation parisienne du 9 mars 1883 au cours de laquelle plusieurs boulangeries furent pillées, est présentée par ses amis comme le porte-drapeau d'un peuple affamé par la crise et le symbole de la permanence d'une répression sans pitié. Quelques jours après sa condamnation, Jules Vallès réclame de manière tactique l'amnistie au nom de la sagesse politique. « La répression, dit-il, produit des martyrs et attise la révolte. »<sup>10</sup>
- 7 Des propositions de lois sont déposées à la Chambre de manière récurrente, plusieurs fois par an, soutenues par des campagnes publiques animées par des comités d'amnistie dans la tradition communaliste<sup>11</sup>. Lors des premiers débats parlementaires importants, en 1883, 1886 et 1889, la figure d'un peuple en souffrance, acculé à la révolte par la crise, s'oppose à celle d'un peuple à la vie rude, mais dont les pulsions violentes sont manipulées à des fins politiques. Pour refuser l'amnistie des condamnés de la grève de Montceau-les-Mines, en 1883, Waldeck-Rousseau, alors ministre de l'Intérieur, explique de manière convenue que, pour « les hommes obscurs, les hommes égarés, il appartiendra au gouvernement de tenir compte de leur passé, de l'infériorité de leur éducation, et de rechercher s'il n'en est pas vis-à-vis desquels on peut se montrer clément »<sup>12</sup>. La République doit se protéger contre la menace anarchiste, mais elle peut se montrer maternellement bienveillante à l'égard de ceux qui se laissent aller à leurs impulsions sans mesurer le poids de mots qu'ils entendent. Il convient donc de laisser à la grâce sélective le soin de distinguer entre les bons et les mauvais rebelles, ce qui ne peut évidemment pas satisfaire les promoteurs de l'amnistie.

- 8 Camille Pelletan explique ainsi, dans un discours teinté d'un anticléricalisme très « radical », qu'il ne faut pas se tromper d'explication. Ce ne sont ni quelques meneurs, ni des pulsions incontrôlables qui mettent le peuple en mouvement. Si à Montceau quelques mineurs s'en sont pris aux croix de mission, c'est parce qu'elles incarnent le paternalisme catholique qui les opprime. Soucieux de prendre leur distance avec l'anarchisme, ce « faux courant révolutionnaire »<sup>13</sup>, radicaux avancés et députés ouvriers, comme Clovis Hugues, expliquent à la Chambre que la violence est inacceptable, mais que la misère sociale rend la révolte inévitable :
- 9 « Savez-vous, dit-il par exemple, de quelle somme de souffrances se compose leur insurrection contre la société, en supposant qu'il y ait insurrection contre la société ? Il ne s'agit pas de murmurer, de hausser les épaules, mais bien d'examiner les faits, de s'en rendre compte et de se demander si tous ces malheureux, qui sont dans les geôles, ont été poussés contre la société par de mauvaises passions ou par les souffrances qu'ils ont subies dans ces enfers des mines, vers lesquels il convient que nous nous tournions si nous voulons faire quelque chose pour le prolétariat, pour la société tout entière, pour la République surtout. »<sup>14</sup>
- 10 La violence incontrôlable de la foule révoltée occupe assez logiquement une place centrale dans les discours au moment de la grève de Decazeville. Alors que la droite parle de la mort de Watrin comme d'un « meurtre abominable », de « faits monstrueux »<sup>15</sup> commis sous la pression d'une foule sauvage, l'opposition radicale convient, au moins pour la forme, que « le meurtre de l'ingénieur Watrin est abominable », mais « défie quiconque de soutenir que l'idée en est éclos toute seule dans le cerveau des meurtriers. Ces meurtriers ne sont que les acteurs du drame affreux qui se joue dans le monde de la mine. La grève, qui est le grisou de cette misère longtemps supportée, éclate et elle tue un ingénieur »<sup>16</sup>. L'assassinat de Watrin n'est pas un crime de droit commun – argument habituel pour refuser l'amnistie –, mais le produit de la misère et du système patronal, de l'isolement et de l'ignorance. Commis par quelques-uns, il aurait pu l'être par tous. Pour Pelletan, auteur du rapport parlementaire sur la loi d'amnistie, Decazeville devient alors un archétype, « un centre dont tous les habitants sans exception vivant de la mine, pliés sous la discipline de la mine, dépendant absolument de son maître, sont soumis en fait, soit par la force des choses, soit par l'insuffisance des lois actuelles, à un pouvoir aussi arbitraire que jamais ne le fut bourgade du temps passé à l'ombre du château féodal. [...] À qui se plaindront ces hommes isolés, éloignés de la grande publicité et du grand jour de la vie contemporaine, séparés du reste de la France, accablés par la fatigue du travail, peut-être égarés par l'ignorance, courbés sous un pouvoir redoutable ? Ils ne se plaignent pas : ils se révoltent, et leur révolte en plein dix-neuvième siècle prend trop souvent le caractère sauvage des révoltes de serfs ! »<sup>17</sup>
- 11 Partant de là, il développe l'idée que la justice rendue a été une justice « de classe », que le juge, « membre d'un ordre social menacé », pense « qu'il a devant lui un péril à conjurer, une révolte à intimider »<sup>18</sup> sans tenir compte de la réalité sociale et de la mécanique des foules : « Ceux qui ont gardé les tristes souvenirs de la guerre civile parisienne connaissent, pour en avoir été témoins, ces vertiges contagieux, ces sinistres ivresses des foules, ces mauvaises électricités des grands orages politiques et sociaux, ces affolements collectifs des grandes masses où, dans tous les partis, même ceux qui défendent l'ordre, dans tous les rangs, mêmes les plus cultivés, tout le précieux héritage des sentiments humains, lentement et péniblement accumulé par la

civilisation, s'écroule en un instant pour laisser reparaître le sauvage dans ses plus hideux instincts de destruction. »<sup>19</sup>

- 12 Une semblable différence de vision est permanente dans les débats de cette période alors que du côté anarchiste et socialiste le propos est beaucoup moins mesuré et dénonce la condescendance des élites radicales : l'ingénieur Watrin, exploiteur bourgeois, n'a eu que ce qu'il méritait. La révolte populaire est libératrice.
- 13 Au moment des événements de Fourmies, la droite analyse la fusillade comme le résultat d'une grève attisée dans un milieu paisible par des agents extérieurs. La note que le ministre de l'Intérieur lit à la Chambre le 4 mai 1891 repose sur tout un imaginaire de la révolte nourri par les expériences du XIX<sup>e</sup> siècle, de la Révolution française à la Commune. Au-delà d'un antimarxisme qui se dessine autour des personnalités de Lafargue et Culine, qui ont tenu meeting à Fourmies dans les jours qui ont précédé le 1<sup>er</sup> mai – « la population de Fourmies est une population laborieuse [qui] a eu la mauvaise fortune d'être travaillée par un ou deux perturbateurs »<sup>20</sup> – et la condamnation libérale de l'entrave au travail – « les manifestants avaient tenté d'empêcher des ouvriers d'aller travailler à l'usine Sans-Pareille » –, la xénophobie – « une population d'ouvriers dans laquelle les étrangers figurent pour un peu plus du quart » – et la figure des femmes hargneuses, capables de prendre la tête d'une manifestation hystérique, les furies, ne sont jamais loin – « La foule revient bientôt plus nombreuse, armée de gourdins, les femmes portant des pierres dans des paniers en criant : "c'est du sang qu'il nous faut !" En tête, un manifestant tient un drapeau. Une fille âgée de dix-sept ans agite un arbuste dit "arbre de mai" garni d'une étoffe rouge, criant et vociférant. »<sup>21</sup>
- 14 Pour les défenseurs de l'ordre, il faut donc protéger les communautés pacifiques d'ouvriers, attachées à leur entreprise, contre elles-mêmes – leurs passions –, et contre les germes de dissolution extérieurs – les militants socialistes et les étrangers indisciplinés. Il faut réprimer, parce que la punition a une vertu éducative, pour ensuite encadrer, éduquer, moraliser.
- 15 La poussée du phénomène gréviste et la violence de certaines manifestations, la mise en valeur par les syndicats et les partis socialistes de la figure d'un peuple héroïque dont les justes revendications sont brimées, conduisent donc à une réactivation des inquiétudes des élites, dont témoigne la montée en puissance d'une première sociologie des classes sociales, qui culmine avec la publication en 1895 de la très conservatrice *Psychologie des foules* de Gustave Le Bon, qui n'est cependant que la face la plus connue d'un phénomène beaucoup plus large<sup>22</sup>. Le Bon explique, comme l'avaient fait avant lui les observateurs sociaux des périodes antérieures, de Villermé à Le Play, qu'il faut analyser finement le phénomène pour le tenir à distance. Mais l'inquiétude des années 1880-1890 n'est plus seulement liée à la paupérisation, s'y ajoute la peur de la démocratie en marche. Dans le premier chapitre de son livre, Le Bon parle de la fin d'une époque et du basculement dans un monde chaotique. Les foules gouvernent à la place des princes, dit-il, « les classes populaires » deviennent « des classes dirigeantes », moins par le suffrage universel que par l'association, et il parle « des syndicats devant lesquels tous les pouvoirs capitulent tour à tour, des bourses du travail qui, en dépit de toutes les lois économiques, tendent à régir les conditions du labeur et du travail. Elles envoient dans les assemblées gouvernementales des représentants dépouillés de toute initiative, de toute indépendance, et le plus souvent à n'être que les porte-parole des comités qui les ont choisis. »<sup>23</sup> Il évoque le rêve d'un

retour « au communisme primitif » qui n'est que la destruction de la civilisation. « Les foules n'ont de puissance que pour détruire », écrit-il.

- 16 L'impact des travaux de Le Bon n'est pas négligeable, et pas seulement dans la pensée conservatrice. Mais ils réactivent dans les milieux les plus à droite l'idée que la solution de la lutte des classes ne passe pas par le syndicat, ce qui était l'une des ambitions de la loi de 1884, et que la séparation de l'Église et de l'État a décomposé la société. Dans une logique traditionaliste assumée, ils mettent en cause l'individualisme des droits de l'homme, source de conflit entre les individus et les groupes, et font la promotion de la corporation de métier paternaliste, placée sous la protection de Dieu. Ainsi, le bonapartiste Paul de Cassagnac explique en 1891 dans *L'Autorité* que : « Quand le peuple ne croit pas à la vie future, quand il n'est pas arrêté dans la voie du mal par la pensée de Dieu, il lui faudrait une bien grande vertu, une vertu qu'il n'a pas, pour résister aux tentations qui le poussent à se ruer sur les heureux et les riches de ce monde, alors qu'il souffre, ou qu'il veut jouir [...]. L'éducation sans Dieu donnée par la République aura pour objet, dans un temps peu lointain, de créer une société nouvelle, société sans frein, sans retenue, et qui nous ramènera de plusieurs siècles en arrière, au temps où les barbares s'emparaient les armes à la main de ce qui excitait leurs convoitises ou leurs passions : de l'or, du vin et des femmes. »<sup>24</sup>

## Amnistie et régulation sociale sous la république radicale

- 17 La montée en puissance d'un mouvement social de plus en plus encadré par le syndicalisme et le socialisme n'inquiète pas seulement les élites les plus conservatrices ou libérales. Les grèves et les violences des années 1890 sont à l'origine d'une sociologie républicaine dont la figure la plus connue est celle d'Émile Durkheim. Définissant l'anomie comme un affaiblissement des valeurs morales du fait de la division du travail, il explique qu'elle peut conduire à des violences désespérées contre soi-même – le suicide –, ou contre la société – la révolte. Mais, contrairement aux marxistes qui présentent la révolution comme le seul moyen de sortir de l'aliénation, il considère que l'affaiblissement des normes lié au capitalisme peut être compensé par l'intervention de l'État, la réglementation du travail et une meilleure mise en synergie des différents acteurs de l'économie. On retrouve une synthèse de cette pensée dans le petit manuel pratique intitulé *Solidarité*, publié en 1896 par Léon Bourgeois, figure du radicalisme et récent président du Conseil. Il explique dans ce livre que, pour faire face à la menace socialiste et réduire les inégalités, sources de conflit, l'État doit mettre en place une législation sociale ambitieuse permettant à chacun de payer, en fonction de son statut social, la dette contractée à l'égard de la société<sup>25</sup>.
- 18 Les radicaux arrivent au pouvoir au début du siècle et affrontent l'une des plus violentes vagues de grèves de l'histoire du pays armés de cette doctrine « solidariste ». Les mouvements les plus spectaculaires ont lieu autour du 1<sup>er</sup> mai 1906, en 1907 dans le midi viticole, en 1908 à Draveil, Vigneux et Villeneuve-Saint-Georges, et en 1910 dans les chemins de fer. Parallèlement, des grèves répétées ont lieu dans les services publics où postiers et instituteurs réclament le droit de faire grève et de se syndiquer. L'usage de la force pour briser ces mouvements est resté célèbre<sup>26</sup>. Le fait que Clemenceau, le défenseur ému du « quatrième État » exploité, l'homme qui avait dénoncé à Fourmies la « disproportion monstrueuse entre l'attaque et la répression » et parlé d'une « tache de

sang [à] laver à tout prix »<sup>27</sup>, envoie la troupe pour réprimer les manifestations une fois ministre et président du Conseil, a frappé les esprits. Il a de son côté toujours défendu la cohérence d'une démarche profondément libérale, au sens des Lumières. Contre le socialisme collectiviste, il plaide inlassablement, en particulier dans des joutes célèbres avec Jaurès, pour une régulation de l'économie de marché par l'État<sup>28</sup>. Hanté par la lutte des classes et la puissance d'un socialisme internationaliste et pacifiste au moment de la montée des périls, il considère que la répression est un préalable à la réforme sociale. Attisant volontiers la peur de la révolution à des fins politiques, il reprend la figure du « peuple enfant » se laissant facilement manipuler, l'idée que la punition a des vertus curatives, qu'elle détachera les ouvriers des fausses promesses et qu'ensuite le gouvernement pourra se tourner « vers les travailleurs qui paraissent prêts à réfléchir »<sup>29</sup> pour leur accorder l'amnistie. De 1906 à 1914, quatre lois sont votées et le débat est presque permanent.

- 19 Pour l'opposition de droite, ce débat est une fois de plus l'occasion de dénoncer les violences faites aux patrons et de se plaindre, comme en 1906, que la chambre ait voté « l'amnistie non seulement en faveur d'ouvriers grévistes plus ou moins entraînés par des meneurs, mais en faveur d'émeutiers qui, pour assurer le triomphe de leurs idées, ne s'étaient pas bornés à donner à leur grève un caractère purement corporatif et professionnel, mais n'avaient reculé ni devant le meurtre ni devant l'incendie »<sup>30</sup>. Mais l'unité socialiste et la montée en puissance de la propagande syndicale, en particulier au lendemain du congrès d'Amiens, nourrissent une véritable psychose de la révolution. Le 1<sup>er</sup> mai 1906, la « jacquerie » du Midi en 1907, la grève des chemins de fer en 1910, sont autant de signes pour elle d'une contagion révolutionnaire qui va emporter le pays. La menace n'est plus seulement limitée à quelques lointaines îles industrielles, elle est désormais dans les banlieues des grandes villes et au cœur de Paris.
- 20 À la fin du mois d'avril 1906, alors que la CGT a lancé un appel à la grève générale dans le sillage des mouvements qui ont suivi la catastrophe de Courrières, la droite conservatrice entretient la peur en parlant de « la révolution qui vient »<sup>31</sup>, provoquant des mouvements de panique irrationnels dans la capitale<sup>32</sup>. Elle évoque la possibilité d'un nouveau siège de Paris, idée qui sera reprise en 1910 lors de la grève des cheminots<sup>33</sup>, expliquant qu'on se trouve à la veille d'une nouvelle Commune de Paris. Au lendemain d'un 1<sup>er</sup> Mai qui n'a pas vu se produire les débordements imaginés, *Le Figaro* tire cependant la conclusion qu'on a assisté « à une sorte de répétition générale de la révolution : les émeutiers se sont instruits à la manœuvre des barricades en renversant à travers des rues quelques omnibus et quelques voitures du funiculaire. Ils se sont entraînés à la bataille des rues en se postant aux fenêtres des maisons d'où ils lapidaient la troupe. C'est la stratégie classique des émeutes parisiennes qui se préparait »<sup>34</sup>. Il importe donc de lutter contre la CGT, « l'armée active de la révolution sociale »<sup>35</sup>, et de refuser toute clémence à ses dirigeants et aux manifestants. Le gouvernement Clemenceau est mis en cause pour un usage systématique de l'amnistie, accusé de nourrir une impunité dangereuse.
- 21 De leur côté, les socialistes et l'aile gauche du parti radical construisent l'image d'un peuple pacifique et bien encadré, lâchement agressé par un pouvoir provocateur, comme à Villeneuve-Saint-Georges en 1908. L'antimilitarisme et le pacifisme, qui sont au cœur de la propagande socialiste et syndicale de l'époque, croisent facilement la revendication sociale. Les dirigeants de la SFIO n'hésitent pas à défendre les militants

anarchistes de « l'affiche rouge » condamnés pour avoir protesté contre l'usage de l'armée pour réprimer les grèves de Raon-L'étape, en juillet 1907, et insistent, de manière plus générale, à la manière du Clemenceau de 1891, sur l'innocence de la troupe utilisée pour briser la juste revendication populaire. La fraternisation et la mutinerie sont logiques et doivent être amnistiées. Les soldats du 17<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, qui ont refusé de tirer sur les manifestants à Béziers, entrent au panthéon de la lutte sociale <sup>36</sup>.

- 22 Les discours de cette période montrent une lente substitution des figures emblématiques de la lutte. Si les mineurs, les métallurgistes et les ouvriers du textile continuent à occuper une place importante dans les récits, leur présence est moins sensible dans les débats d'amnistie où ils sont remplacés par les cheminots, les postiers et les instituteurs, ce qui révèle un lent déplacement du front de la lutte sociale vers les grandes villes et de nouvelles catégories professionnelles, et l'émergence d'autres logiques de propagande partisane, mettant davantage l'accent sur quelques figures présentées comme exemplaires parce que militantes.
- 23 L'amnistie de Gustave Hervé, antimilitariste et directeur iconoclaste de la *Guerre sociale*, est une antienne de la période. Sur un front plus strictement social, Ernest Ferroul, maire socialiste de Narbonne, est, bien plus que Marcellin Albert, le héros du soulèvement du Midi viticole. L'amnistie votée en avril 1908 est présentée avec ironie par la CGT comme une nécessité « pour éviter le soufflet qu'eût été pour le ministère [son] acquittement et [celui] de ses amis » <sup>37</sup>. Parallèlement, Marius Nègre, instituteur révoqué en 1907 pour avoir constitué un syndicat affilié à la CGT, et Roux-Costadeau, instituteur de la Drôme suspendu pour avoir tenu des propos antipatriotiques, deviennent les figures de proue d'une profession dont la nouvelle génération, glissant doucement vers le socialisme, développe un discours beaucoup plus critique à l'égard du patriotisme républicain que les « hussards noirs » de la période précédente, ce qui ne manque pas d'inquiéter les autorités politiques. La question de la syndicalisation des agents de l'État suscite d'ailleurs un débat animé dans la presse anarchiste sur l'appartenance au prolétariat de ces instituteurs et postiers vus comme des intellectuels petits bourgeois <sup>38</sup>.
- 24 À la veille de la guerre, la CGT et la SFIO font de Jules Durand, militant havrais accusé à tort d'avoir commandité le meurtre d'un jaune au cours d'un conflit avec les autorités du port, condamné à mort en novembre 1910, devenu fou en prison, le symbole de la répression gouvernementale. La figure se prête à merveille à une synthèse fin de siècle : « Sans remonter aux crimes gouvernementaux qui ont eu lieu au François, à Limoges, Raon-L'Étape, Narbonne, Nantes, Draveil, Villeneuve-Saint-Georges, écrit la CGT, rappelons à titre documentaire que c'est par centaines d'années de prison que se chiffrent les condamnations des militants ouvriers. [...] Avec la condamnation de Durand, nos gouvernants sont allés aussi loin qu'ils pouvaient aller dans la voie de la répression. [...] La peine de mort pour prétendue complicité morale, voilà l'aboutissement de la politique gouvernementale à l'égard de la classe ouvrière. C'en est assez ! [...] Durand est innocent, il doit être rendu à la liberté. La révision de cette monstrueuse iniquité judiciaire s'impose. Pour l'obtenir, les prolétaires organisés ne doivent reculer devant aucun moyen. [...] Ce qui a été possible pour le capitaine Dreyfus doit l'être pour l'ouvrier Durand. » <sup>39</sup>
- 25 Le 24 décembre 1910, une pétition de 200 députés demande la grâce du condamné. Sa peine est commuée en sept années de détention le 31 décembre et, alors qu'une

demande de révision est déposée, une nouvelle demande de grâce, débattue dans un climat tendu en février 1911, lui permet de retrouver la liberté. Le jugement est cassé en 1912 et il est finalement innocenté en 1918 <sup>40</sup>.

## Amnistie du mouvement social et affrontement politique entre les deux guerres

- 26 Après la Grande Guerre, l'amnistie devient une pratique ordinaire et les lois les plus importantes marquent les changements de majorité comme en 1919, au moment du Bloc national, en 1924 et en 1933, au moment du Cartel, et en 1937 au moment du Front populaire. La question sociale passe au second plan derrière les faits liés à la guerre (insoumission, désertion, mutineries, affaire Caillaux-Malvy), et la grève ne reprend de l'importance qu'au moment de la crise et du raidissement idéologique de la seconde moitié des années 1930.
- 27 Pendant cette période, l'amnistie devient la grande affaire du Parti communiste, qui entend se placer à l'avant-garde de la défense de la classe ouvrière et qui, plus simplement, devient la principale cible de la répression. S'inscrivant dans la tradition anarchiste et socialiste de l'avant-guerre, il utilise l'amnistie pour dénoncer le régime répressif et souder les rangs sur des thématiques proches de celles des années 1900-1910 : antimilitarisme, pacifisme et anticolonialisme <sup>41</sup>, ce qui le conduit à mettre davantage en valeur les militants communistes que les simples ouvriers en lutte. Il est vrai que le mouvement syndical se stabilise, se divise, et que la grève devient plus pacifique, plus rituelle, même si l'existence de violences et d'infractions régulières explique que la plupart des textes d'amnistie de la période comportent des dispositions pour faits de grève.
- 28 Si les mutins de la mer Noire, Marty, Sadoul et Badina, dominent les premières campagnes, les grèves de 1920 sont fondatrices pour le Parti communiste et deviennent un horizon mythologique <sup>42</sup>. Le nombre imposant des révocations réalisées par les compagnies dans un contexte d'effolement révolutionnaire – un peu plus de 15 000 – et la lenteur du règlement de la question, expliquent la persistance de la revendication. Les figures de ceux qui deviennent les dirigeants du jeune parti ou de la CGTU, Semard, Midol ou Monmousseau, nourrissent la geste des pionniers héroïques. La bolchevisation du parti, son isolement politique, la recherche du front unique à la base et la répression systématique du « complot » communiste expliquent que l'amnistie, jugée comme un excellent moyen de faire la « conquête des masses » <sup>43</sup>, soit placée au centre de la stratégie. En 1928 encore, Pierre Semard invite de manière pressante l'« ouvrier socialiste » à se joindre à la campagne communiste : « Ton devoir, écrit-il, est de venir clamer avec les organisations révolutionnaires ta volonté de lutte contre l'oppression capitaliste ! [...] Viens à Levallois, crier : Amnistie ! À bas les lois scélérates ! Libération de tous nos emprisonnés militants, marins et soldats ! Droit politique ! Droit syndical ! » <sup>44</sup>
- 29 Les communistes prennent peu à peu leurs distances avec les comités qui militent pour l'amnistie des insoumis, des déserteurs et des mutins, et auxquels sont affiliées la SFIO et la Ligue des droits de l'homme. Ils mettent en place en 1923, dans le cadre du Secours rouge international, un comité général pour l'amnistie qui anime une propagande vigoureuse pendant tout l'entre-deux-guerres <sup>45</sup>. Les faits de grève ne sont pas au premier plan des campagnes qu'il anime, mais ils ne sont jamais totalement absents. Le

comité lance, à titre d'exemple, le 28 octobre 1923, un appel « en faveur des victimes de la réaction, mutins, grévistes du Havre, mineurs de Moselle, fonctionnaires frappés pour leur opinion ». Mais le caractère politique de la sanction est toujours mis en avant : elle viserait d'abord des militants communistes.

- 30 En 1924, lors des premières élections législatives auxquelles participe le Parti communiste, les candidats du Bloc ouvrier et paysan placent l'« amnistie générale [des] victimes du capitalisme : condamnés militaires, faits de grève et délits politiques » et la « réintégration de tous les révoqués des services publics » en tête de leur programme. L'amnistie proposée par le gouvernement Herriot étant très partielle, le parti dénonce l'« avare clémence du Bloc national de gauche »<sup>46</sup>. Marty, héros de la période précédente, libéré en 1923, défend une proposition d'amnistie générale reprenant une partie des arguments d'avant-guerre. Évoquant Clemenceau, « qui a versé à flots le sang des travailleurs »<sup>47</sup>, il dénonce les radicaux en expliquant que le Parti communiste est le seul parti du peuple : « Vous, les puissants, les ministres, vous ne connaissez rien du peuple, malgré vos mouchards et vos courtisans. Vous, les démocrates, vous êtes grisés par vos succès et trompés par vos agents électoraux. Sachez qu'un désir ardent d'amnistie anime le peuple. »<sup>48</sup>
- 31 Le retour des radicaux au pouvoir suscite par ailleurs une grande inquiétude dans les milieux catholiques et un déferlement de haine du côté de l'extrême droite ligueuse. L'amnistie est analysée comme une complaisance à l'égard des forces occultes et subversives qui manipulent le gouvernement et, dans la vive campagne anticartelliste qui s'engage, la question sociale trouve sa place dans la dénonciation d'un peuple sous influence, bolchevisé et endoctriné. « Pendant que la révolution monte, explique une brochure de la Fédération nationale catholique, que le communisme se riant des menaces tardives, poursuit son organisation », le gouvernement renoue les relations avec les soviets, amnistie les traîtres, réintègre les agitateurs civils, s'applique à détruire progressivement toutes les forces qui pourraient s'y opposer, l'armée, les forces économiques et financières, les forces religieuses<sup>49</sup>.
- 32 À la suite des durs affrontements antifascistes du début des années 1930, l'amnistie, revendication permanente de la gauche depuis le début de la Troisième République, est assez naturellement placée en tête du programme de rassemblement populaire. Compte tenu de sa nature, le débat sur la clémence est alors révélateur de la fracture sociale et politique qui divise le pays. Les deux lois d'amnistie du Front populaire concernent les militants antifascistes, les cheminots et les fonctionnaires sanctionnés, ainsi que les « peines de misère » liées à la crise (vol, avortement, vagabondage). Elles sont discutées dans la plus grande tension, d'autant que le second texte arrive en débat au moment de la chute du gouvernement Blum. Mais le débat le plus vif a lieu, sans grande surprise, après l'agonie du Front populaire lorsqu'il est question d'amnistier les faits liés à la grève générale du 30 novembre 1938.
- 33 Pendant toute cette période, la droite parlementaire veille à ce que l'amnistie ne soit pas trop large et entend défendre coûte que coûte un ordre social mis en péril par un Léon Blum accusé d'avoir débridé les énergies populaires sous la pression du Parti communiste. Les orateurs les plus conservateurs partent à l'assaut des propositions alors qu'une grande partie des radicaux appellent à des restrictions. La question des grèves est symboliquement importante et, à défaut de rébellion – il y eut peu de violences physiques et d'affrontements avec les forces de l'ordre –, la question de l'atteinte à la propriété et de la violation de domicile – qui vise l'occupation des usines

et des magasins – suscite d'importants commentaires. La droite défend, de manière attendue, la liberté du travail, la sécurité des personnes et le droit de propriété, alors que la gauche réaffirme le droit de manifester et la légitimité de la pratique nouvelle de l'occupation des lieux.

- 34 Au cours de ces débats, personne ne conteste le droit à la réintégration des personnes licenciées, mais conservateurs et libéraux opposent au fonctionnaire méritant, travailleur et discipliné, l'agité qui profite de son statut privilégié pour mettre en péril l'équilibre de l'État ou, pour ce qui est des cheminots, la sécurité des personnes et des biens transportés.
- 35 L'argument du devoir et de la faute est abondamment utilisé en cette période de montée en puissance de l'instabilité internationale, ce qui conduit à opposer le bon peuple et le mauvais peuple. Tout en reconnaissant que la violence a été limitée, le garde des Sceaux, Paul Marchandeu, dresse, dans son réquisitoire contre la grève, la liste des excès qu'il juge irresponsables, les coups portés à des postières qui voulaient se rendre à leur bureau – l'entrave à la liberté du travail –, l'attaque de la voiture d'un général – l'antimilitarisme –, la barre glissée dans un aiguillage, heureusement sans conséquence – la tentative d'homicide. S'il note peu de faits relevant juridiquement de la rébellion – tout juste quelques heurts chez Renault –, il remarque que les violences sont essentiellement des agressions de grévistes contre des non-grévistes, et en tire la conclusion que la classe ouvrière n'est pas unanime. Il félicite les bons travailleurs restés à leur poste et présente les autres comme des déserteurs, de mauvais Français.
- 36 Plus à droite, ce débat est l'occasion de dénoncer les fauteurs de guerre sociale et de lancer une fois de plus des appels à la concorde et à la solidarité dans un esprit corporatiste. Le député du Nord, André Parmentier, explique qu'il faut « rendre à l'ouvrier français, à la fois la fière notion et le libre exercice du droit individuel et personnel au travail, qui est la garantie de sa liberté et de son éminente dignité humaine. Pour cela, tout en assurant la protection légale du travailleur et de son salaire contre de trop fréquentes injustices, il faut libérer l'ouvrier du syndicalisme politique d'une part, et surtout de la notion inexacte de la classe sociale, génératrice de spoliation et de haine. [...] Il faut ressusciter cette réalité collective qui s'appelle la profession et donner à ceux qui l'exercent à un degré quelconque le culte de leur intime solidarité et de la communauté évidente de leurs intérêts. »<sup>50</sup>
- 37 Débarrassé de la politique qui le gangrène, uniquement préoccupé de revendications professionnelles, le monde du travail ne devrait dès lors connaître que des discussions positives, « les amnisties seraient superflues car les poursuites et les sanctions, faute d'objet et de sujets, deviendraient heureusement inutiles »<sup>51</sup>.
- 38 Socialistes et communistes interviennent au contraire sur le thème de la revanche sociale en énumérant les sanctions, jugées excessives et ciblées, visant avant tout les syndicalistes. Présentant les condamnés comme de bons et honnêtes travailleurs, ils peignent le tableau d'une classe ouvrière mûre et responsable. Le député socialiste de l'Isère, Justin Arnol, demande ainsi à ses collègues de reconnaître « que toutes les fédérations syndicales ont prêché le calme et que la Confédération générale du travail elle-même, en interdisant toute manifestation, tout cortège et toute réunion, a voulu donner au mouvement de grève un caractère de dignité et de calme. Cela c'est la classe ouvrière, consciente de sa force, mais aussi consciente de ses responsabilités au sein de la nation »<sup>52</sup>.

39 La répression des « faits de grève » et de ce qui relève au sens large de la rébellion au travail occupe pendant toute la Troisième République une place non négligeable dans les débats d'amnistie, alors que celle-ci devient un outil ordinaire de régulation du conflit social. Ces campagnes et ces échanges soulignent une évolution sensible des représentations de la figure du peuple, assez naturellement exalté par les uns et regardé avec inquiétude par les autres. La rémanence parmi les élites sociales des thématiques du début du XIX<sup>e</sup> siècle sur la brutalité des masses sans éducation et sans morale, accablées par la misère et l'alcoolisme, n'empêche pas la montée en puissance d'une approche paternaliste qui plaint les innocentes victimes manipulées et, de plus en plus, d'un discours sur la régulation du conflit social qui passerait par différentes formes de solidarité et d'arbitrage. Le choc du Front populaire fait resurgir les vieux réflexes sur fond d'anticommunisme appuyé. Du côté du mouvement socialiste et syndical, cette revendication se pare au fil du temps d'un effet magique, devient rituelle et constitue un très fort marqueur identitaire. Les nuances entre sensibilités ne sont pas négligeables et l'évolution dans le temps est révélatrice. Si l'amnistie est, dans les années 1880, dans le sillage de la Commune, la grande affaire des radicaux – ce qui n'exclut pas les revendications anarchistes –, elle est celle des socialistes avant la Grande Guerre, puis celle des communistes entre les deux guerres, ce qui signale avec force le glissement politique de la vie politique française au cours de la période. La violence de la lutte sociale tend sans doute à s'atténuer avec le temps, mais, alors que du côté du mouvement syndical et socialiste la dénonciation de la répression est l'occasion de sculpter le stéréotype d'un ouvrier travailleur et responsable – figure qui s'impose au détriment des autres catégories de travailleurs –, les élites restent attentives à traquer les gestes, les délits et les crimes, ces « débordements » qui constituent des « faits de grève ». On observe là, au-delà de la compréhension rhétorique du peuple souffrant et des stratégies paternalistes ou corporatives visant à réduire les effets de la lutte des classes, une véritable obsession de la limite protectrice.

---

## NOTES

1. Jean-Claude Caron, *Frères de sang. La guerre civile en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Seyssel, Champ-Vallon, 2009.
2. Stéphane Gacon, *L'amnistie. De la Commune à la guerre d'Algérie*, Paris, Le Seuil, coll. « L'Univers historique », 2002.
3. François Furet, *La Révolution*, tome 2, *Terminer la Révolution, de Louis XVIII à Jules Ferry (1814-1880)*, Paris Hachette, coll. « Pluriel », rééd. 2010.
4. Michelle Perrot, *Jeunesse de la grève (1871-1890)*, Paris, Le Seuil, collection « L'Univers historique », 1984 ; Patrick Fridenson, « Le conflit social » dans André Burguière (dir.), *L'État et les conflits*, Paris, Le Seuil, 1990 ; Stéphane Sirot, *La grève en France, une histoire sociale. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Odile Jacob, 2002.
5. La grève étant légale, les condamnations ne portent que sur les faits « connexes » à la grève, violences aux agents de la force publique, atteinte aux biens et aux personnes, etc.

6. Sur la violence populaire du début du siècle, l'ouvrage de référence reste celui de Louis Chevalier, *Classes laborieuses, classes dangereuses*, Paris, Plon, 1958. Sur les représentations du peuple et ses évolutions : Alain Pessin, *Le mythe du peuple et la société française du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1992 ; Deborah Cohen, *La nature du peuple. Les formes de l'imaginaire social (XVIII<sup>e</sup>/XXI<sup>e</sup> siècles)*, Seyssel, Champ Vallon, 2010.
7. Danielle Tartakowsky, « Les trois figures du peuple », dans Vincent Brousse et Philippe Grandcoing (dir.), *Un siècle militant. Engagement(s), résistance(s) et mémoire(s) au 20<sup>e</sup> siècle en Limousin*, Limoges, PULIM, 2004, p. 187-198.
8. Frédéric Monier, *Le complot dans la République. Stratégies du secret de Boulanger à la Cagoule*, Paris, La Découverte, 1998.
9. Rolande Trempé, *Les mineurs de Carmaux (1848-1914)*, Paris, Éditions ouvrières 1971 ; Bruno Mattéi, *Rebelles, Rebelles. Révoltes et mythe du mineur (1830-1946)*, Seyssel, Champ Vallon, 1987 ; Diana Cooper-Richet, « La foule en colère : les mineurs et la grève au XIX<sup>e</sup> siècle », dans Jean-Yves Mollier (dir.), *Les foules au XIX<sup>e</sup> siècle*, numéro spécial de la *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n° 17, 1998.
10. Jules Vallès, « Les condamnés de Lyon », dans *Le Cri du Peuple*, 7 juillet 1884, p. 1.
11. L'amnistie de la Commune a été précédée par une intense campagne d'amnistie où plusieurs comités d'amnistie d'obédiences diverses – anarchiste, radicale – se sont opposés.
12. JO, *Débats, Chambre*, séance du 20 mars 1883, p. 664.
13. Clovis Hugues, membre du POF, député des Bouches-du-Rhône, même séance, p. 662.
14. Clovis Hugues, JO, *Débats, Chambre*, séance du 6 février 1886, p. 137.
15. Lucien Rodat, JO, *Débats, Chambre*, Séance du 10 juillet 1889, p. 1926.
16. Édouard Durranc, *La Justice*, 11 juillet 1889.
17. JO, *Débats, Chambre*, séance du 10 juillet 1889, p. 1931.
18. *Ibid.*
19. *Ibid.*
20. JO, *Débats, Chambre*, séance du 4 mai 1891, p. 769. Voir Jacques Girault, « Une opération de diversion : l'instruction du procès Lafargue-Culine en 1891 », dans *Le Mouvement social*, n° 6, 1969, p. 85-108.
21. Constans, *Réf. cit.*
22. Larry Portis, *Les classes sociales en France, un débat inachevé (1789-1989)*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1988.
23. Gustave Le Bon, *La psychologie des foules*, Paris, Alcan, 1895, p. 4. Voir Serge Moscovici, *L'âge des foules. Un traité historique de psychologie des masses*, Paris, Fayard, 1981 ; Jean-Yves Mollier (dir.), *Les foules au XIX<sup>e</sup> siècle*, numéro spécial de la *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, *Réf. cit.*
24. Paul de Cassagnac, *L'Autorité*, 4 mai 1891.
25. Marie-Claude Blais, *La solidarité, histoire d'une idée*, Paris, Gallimard, Bibliothèque des idées, 2007 ; Serge Audier, *La pensée solidariste : Aux sources du modèle social républicain*, Paris, PUF, 2010 ; Janet Horne, *Le Musée social. Aux origines de l'État providence*, Paris, Belin, 2004.
26. Jacques Julliard, *Clemenceau briseur de grèves. L'affaire de Draveil-Villeneuve-Saint-Georges*, Paris, Julliard, « collection Archives », 1965, rééd. 2004.
27. Georges Clemenceau, *Journal officiel. Débats parlementaires, Chambre des députés*, séance du 8 mai 1891, p. 814-815.
28. Sur ces débats, voir Stéphane Gacon, « La République briseuse de grèves et l'amnistie (1905-1914). Une tentative de régulation politique du conflit social en France », dans *Vingtième siècle, revue d'histoire*, à paraître. Samuel Tomei, « 1906 : Clemenceau versus Jaurès », dans *Les cahiers de psychologie politique*, n° 10, janvier 2007 ; Gilles Candar et Manuel Valls, *La gauche et le pouvoir : juin 1906, le débat Jaurès-Clemenceau*, Paris, fondation Jean-Jaurès, 2010.
29. Aristide Briand, ministre de la Justice du gouvernement Clemenceau, JO, *Débats, Chambre*, séance du 11 février 1909, p. 351.

30. Maurice Binder à propos de la grève de Fressenneville dans la Somme, *JO, Débats, Chambre*, séance du 10 juillet 1906, p. 2228.
31. *L'Écho de Paris*, 30 avril 1906.
32. Dans le débat d'amnistie, Jacques Piou accuse le gouvernement d'être responsable de cette panique, en ayant organisé un pseudo complot contre la République et mis en place un véritable état de siège dans la capitale. Il explique que « le 1<sup>er</sup> mai n'a pas eu les conséquences sinistres qu'avaient prévu tant de bons bourgeois, empressés à faire des voyages ou des provisions », *JO, Débats, Chambre*, séance du 10 juillet 1906, p. 2216.
33. Le 13 octobre 1910, à la veille de la grève, l'éditorial de *L'Aurore*, signé Henri Lavergne, est titré « Un nouveau siège » et appelle les Parisiens à prendre leurs dispositions.
34. *Le Figaro*, 2 mai 1906.
35. Albert de Mun, *Le Figaro*, 6 janvier 1909.
36. En mars 1908, le député socialiste de l'Allier, Paul Constans, réclame l'amnistie de ces hommes qui « se sont refusés à ce qu'on les lançât contre des habitants qui étaient leurs parents, leurs frères ou leurs amis », *JO, Débats, Chambre*, séance du 30 mars 1908, p. 802.
37. Affiche présentée au congrès de Marseille de la CGT, rapport du comité confédéral, 1908, Institut d'histoire sociale CGT, p. 10 et 11.
38. Mona Ozouf, « La presse ouvrière et l'école laïque en 1908 et 1909 », dans *Le Mouvement social*, n° 44, 1963, p. 22-45.
39. Congrès du Havre de la CGT, rapport du comité confédéral, 1912, Institut d'histoire sociale CGT, p. 5.
40. Actes du colloque Jules Durand (Le Havre, 13-14 novembre 2013), à paraître.
41. Romain Ducoulombier, *Camarades ! La naissance du Parti communiste en France*, Paris, Perrin, 2010.
42. Annie Kriegel. *Aux origines du communisme français (1914-1920)*, Paris, Mouton, 1964 ; *La grève des cheminots, 1920*, Paris, Armand Colin, 1980.
43. Wilhelm Pieck, *l'Humanité*, 21 août 1924.
44. *l'Humanité*, 21 janvier 1928.
45. Le comité général pour l'amnistie est composé du Comité de défense sociale, de la CGTU, de l'Union anarchiste, la FOP, l'ARAC, l'Union confédérale des locataires, le PCF, l'USC, le comité Goldsky, AN, F7 13952. La section française du SRI a été fondée en avril 1923 : Reynald Millot. *La section française du Secours rouge international dans les années vingt*, mémoire de maîtrise sous la direction de Serge Wolikow, université de Bourgogne, Dijon, 1996.
46. *l'Humanité*, 27 juin 1924.
47. *Ibid.*
48. *Ibid.*
49. *Pendant que le communisme monte, que fait le gouvernement ?*, brochure non signée, vraisemblablement éditée par la FNC du général de Castelnau, 1925, BNF, 8° Lb57 15736, p. 6.
50. *JO, Débats, Chambre*, séance du 31 janvier 1939, p. 280.
51. *Ibid.*
52. *JO, Débats, Chambre*, séance du 3 février 1939, p. 366.

---

## RÉSUMÉS

Sous la Troisième République, l'amnistie est classiquement utilisée pour régler les grandes crises civiles (boulangisme, affaire Dreyfus), mais elle devient de manière plus nouvelle un outil de régulation du conflit social à une époque où les grèves se multiplient, le monde du travail se transforme et la répression sociale s'intensifie. Pour des raisons pédagogiques liées à la naissance du syndicalisme et à l'organisation du socialisme, les campagnes d'amnistie, de plus en plus personnalisées, produisent, au risque de simplifier à l'extrême les enjeux de la lutte sociale, des héros et des martyrs, alors que les défenseurs de l'ordre dénoncent, dans la tradition renouvelée des « classes dangereuses » du premier XIX<sup>e</sup> siècle, les violences d'un peuple « ensauvagé » et endoctriné par quelques « meneurs ».

## INDEX

**Index géographique :** France

**Schlüsselwörter :** amnistie, grève, syndicats, peuple, peur sociale

**Palabras claves :** amnistie, grève, syndicats, peuple, peur sociale

**Keywords :** amnistie, grève, syndicats, peuple, peur sociale

**Mots-clés :** amnistie, grève, syndicats, peuple, peur sociale

**Index chronologique :** XIX<sup>e</sup> siècle

## AUTEUR

STÉPHANE GACON

Maître de conférences - Université de Bourgogne